

EB/N° 2573  
Départ : 10291Direction Générale des  
Services Techniques

VILLE DE NOUMEA

Tél. : (687) 27 31 15 - Fax : (687) 28 25 58

Courriel : mairie@ville-noumea.nc

PROVINCE SUD Direction de l'environnement	ARRIVÉE LE 2 JUIN 2014							
	N° 16493	Dir.	CM juri	CM EDT	CM cyné.	SAF	SPPR	SCB
AFFECTÉ					V			
COPIE								
OBSERVATIONS	04/06 → PAJ NICPE 06/06, AR pour prép de réponse en lien avec SPP							

La Députée-Maire

Affaire suivie par :

Référence :

V/lettre du 28-04-2014

enregistrée en mairie sous le n° 7258 avec

Objet :

Consultation dossier de réhabilitation du centre U  
d'enfouissement technique de Ducos

Le 23 MAI 2014

Monsieur le Directeur de l'Environnement de la Province Sud  
à l'attention de Madame Maud PEIRANO  
Chef de Service de la Prévention des Pollutions et des Risques  
BP 3718  
98846 NOUMEA CEDEX

Monsieur le Directeur,

Vous avez par courrier du 28 avril dernier sollicité les commentaires de la ville sur le dossier de réhabilitation du centre d'enfouissement technique de Ducos, présenté par la Société Calédonienne de Services Publics.

Dès réception par le service compétent de la ville, ce dernier s'est aperçu que la pièce jointe, un cd numérique devant contenir le dossier de réhabilitation, était vide. Un contact téléphonique a été pris avec votre direction afin d'obtenir les éléments manquants.

A ce jour, et sauf erreur de ma part, la ville n'a toujours pas été destinataire du dossier. Je vous remercie donc de m'en faire parvenir un exemplaire afin qu'il puisse être étudié, ceci par courrier officiel et de prolonger ainsi le délai de réponse de la ville d'un mois à compter de la nouvelle réception.

Je vous précise d'autre part, que le délai d'un mois prévu dans le code de l'environnement n'est pas tenable pour obtenir un avis du conseil municipal. Vous connaissez les délais nécessaires à la ville pour instruire un dossier, préparer une délibération et la soumettre à l'abrogation de son conseil municipal, délais très semblables à ceux de la province pour ses propres délibérations.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

pcv  
analyse.

Pour la Députée-Maire et par délégation,  
le Directeur Général des Services Techniques

